

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 54 (1918)
Heft: 8

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

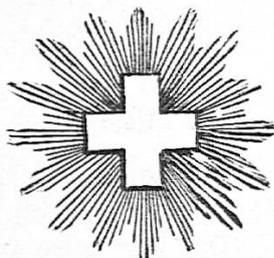
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LIV^{me} ANNÉE

N^o 8
Série B



LAUSANNE
23 février 1918

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Série A : Partie générale. Série B : Chronique scolaire et Partie pratique.

SOMMAIRE : *Chronique vaudoise.* — *Chronique genevoise.* — *Chronique neuchâtelaise.* — *Chronique jurassienne.* — *Tessin.* — PARTIE PRATIQUE : *Sujets des examens d'admission aux écoles normales, Vaud.* — *Une leçon de chose.* — *Rédaction-Composition.* — *Dictée.* — *Le dessin à l'école primaire.* — *Comptabilité.*

CHRONIQUE VAUDOISE.

Avis aux membres de la S. P. V. — Les membres de la S. P. V. sont avisés que leur cotisation pour 1918 à l'Association des fonctionnaires et employés à traitement fixe est payée par la Caisse cantonale. Ils n'ont donc rien à payer de ce chef dans le groupe régional dont ils font partie.

*** † **François Roulier.** On a enseveli, mercredi 30 janvier dernier, à Yvonand, François Roulier, ancien instituteur. Breveté en 1871, il avait enseigné successivement aux Tavernes, à Molondin et à Combremont-le-Grand, laissant partout le souvenir d'un bon maître, simple, pratique, aimant les milieux campagnards, où s'écoula sa vie. Issu d'une famille de paysans, il ne négligeait aucune occasion de célébrer le travail de la terre, et prêchait lui-même d'exemple.

En 1904, après trente-trois ans d'un consciencieux labeur, il avait pris sa retraite et s'était retiré à Yvonand, sa commune d'origine. Non pas pour s'y reposer, car cet homme, doué d'une activité dévorante, ignorait le repos : l'apiculture, la gérance d'un moulin agricole, le travail des champs, les recherches historiques l'occupèrent jusqu'à la fin. F. Roulier, en effet, adorait fouiller les vieilles paperasses, et les archives de sa commune et de beaucoup d'autres n'avaient plus de secrets pour lui. Il fut un membre zélé de la Société vaudoise d'histoire et secrétaire de l'Association nouvellement créée du « Pro Saint-Martin ». Il avait collaboré au Dictionnaire historique du canton de Vaud. C'est aussi grâce à ses soins persévérants qu'une plaque avait été apposée sur la façade de la maison natale du célèbre chirurgien D.-H. Gallandat, né à Yvonand en 1732.

Devant la tombe, M. Henry, instituteur à Donneloye, retraça la carrière si bien remplie du défunt et lui dit un dernier adieu.

Nous présentons à la famille, à qui il fut si subitement enlevé, l'assurance de notre bien sincère sympathie.

A. R.

**** OÙ l'hybride reparait.** — Je vous ai annoncé, il y a quelque temps, qu'une commune du Jura avait augmenté de 30 % la paie de ses employés, *y compris* les régents et régentes. Or, une autre commune du Jura vient aussi d'accorder la même augmentation à ses fonctionnaires et agents de divers ordres, *non compris* les membres du corps enseignant.

La première tient donc les maîtres d'école pour des fonctionnaires communaux, la seconde ne les considère pas comme tels, et pense sans doute que c'est à l'Etat de payer les régents...

Bizarre situation que la nôtre!

A. R.

**** La brosse à dents des écoliers.** La *Gazette* annonce que, sous les auspices de la Société odontologique et du Conseil de santé, les dents des 25 000 (?) écoliers du canton de Vaud seront soumises à une inspection. Cela fera beaucoup de dents à visiter, et MM. les docteurs auront de l'ouvrage. En aurons-nous moins de dents gâtées ? C'est douteux.

Un certain M. Rock, en effet, a inspecté naguère cinq écoles des deux sexes, en Ecosse. Il a trouvé :

1. Enfants faisant usage, tous les jours, d'une brosse à dents : 348.

2. Enfants en faisant usage quelquefois : 372.

3. Enfants ignorant absolument cette sorte de brosse : 343.

Et la conclusion n'est guère en l'honneur de la brosse, puisque chaque enfant a :

1^{er} groupe, garçons, 1,13, filles 1,33 dent cariée.

2^e » » 1,34, » 1,21 » »

3^e » » 1,25, » 1,12 » »

Cela ne prouve pas que la brosse est inutile — il n'est pas inutile d'être propre — mais que le fait de s'en servir n'empêche pas les dents de se gâter, la carie tenant à d'autres causes que la malpropreté.

Il sera intéressant de voir si l'enquête des médecins vaudois conduira aux mêmes constatations que celle de leur confrère d'Ecosse.

A. R.

**** † Edouard Besson.** — Le 12 décembre écoulé mourait à Lausanne, M. *Edouard Besson*, instituteur à Renens. Nous ne voudrions pas laisser le gazon recouvrir cette tombe sans adresser au souvenir de notre cher collègue un affectueux et respectueux hommage. Edouard Besson fut breveté en 1882 ; après un certain temps passé avec ses parents, il débuta dans l'enseignement à Avenches. En 1899, il fut nommé à Renens où il avait désiré venir pour rendre plus faciles les études de ses enfants.

Déjà au printemps 1917, notre cher collègue avait interrompu ses fonctions pour cause de maladie, mais pour un temps très court ; en août, il se fit définitivement remplacer, car il était gravement atteint par le mal qui devait l'enlever.

Edouard Besson fut un homme brave et digne dans toute l'acception du terme : instituteur modèle ; père de famille ne reculant devant aucune difficulté pour permettre à ses cinq fils de faire de fortes études ; collègue aimable et jovial, il savait trouver pour les jeunes le mot qui reconforte. Il prit une part active à la vie religieuse de sa paroisse. Dans les diverses fonctions publiques qu'il remplit à côté de sa vocation, il se fit grandement apprécier. Nous aurions aimé voir

encore, pendant de nombreuses années, l'expression tranquille et souriante de sa physionomie, mais il est de ceux dont reste la trace profonde du sillon qu'a creusé leur labeur.

L. B.

CHRONIQUE GENEVOISE

U. I. P. G. — *Section des dames.* — La section des dames de l'U. I. P. G. a tenu sa première assemblée de l'année, le samedi 2 février, dans la confortable salle que le Département de l'Instruction publique met à sa disposition avec une inlassable bienveillance.

Nous enregistrons avec plaisir six nouvelles candidatures : celles de Mme Chouet-Roux et de Mlles Hilficker, Richard, Seidel, Terrier et Zwicky ; ce qui porte à 34 le nombre des recrues de l'année.

Une commission est nommée pour examiner les questions posées, au sujet de l'éducation nationale, par Mme Pieczynska, au nom de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses.

Vu l'augmentation des frais généraux, la cotisation annuelle est momentanément portée à 2 fr. 50.

Puis, Mlle Julliard constate, avec joie, qu'il nous est accordé non seulement l'égalité d'augmentation pour les fonctionnaires des deux sexes, mais aussi l'égalité de traitement pour la première année de stage. La présidente félicite les membres de la Commission qui ont obtenu cet heureux résultat ; des témoignages de reconnaissance leur sont offerts. Nous exprimons notre vive gratitude à M. le Président du Département de l'Instruction publique, ainsi qu'à Messieurs les députés au Grand Conseil, et au Conseil d'Etat, qui se sont montrés si bienveillants à notre égard. Nous remercions aussi les membres de l'ancien comité, spécialement notre secrétaire, Mlle H. Blanc, et notre dévouée trésorière, Mlle Spengler. Enfin, nous obtenons de Mlle Dupont, présidente, qu'elle veuille bien continuer ses fonctions pour l'année 1918. Heures de pouvoir lui manifester notre reconnaissance et notre entière confiance, nous la remercions à l'unanimité.

B. B.

***** Union des Instituteurs primaires genevois. Section des Messieurs.** — Réforme financière, revision des salaires, coopération : buts immédiats pour les Unions locales du personnel à traitement fixe dont M. Nicole, président du Comité provisoire de Genève, a fait l'historique, telles étaient les questions à l'ordre du jour de l'assemblée du 16 février. En regrettant la lenteur du mouvement dans notre canton, le conférencier a montré qu'il est toujours facile de faire, d'une question économique, une question politique, parce qu'elle est au programme d'un parti. Ce n'est pas, cependant, s'inféoder à un groupe politique de lutter avec ceux qui défendent, d'une manière effective, les mêmes intérêts.

Le Comité de la Section des Messieurs de l'U. I. P. G. est composé, pour 1918, de M. E. Duvillard, président (rue Pradier, 8) ; MM. A. Corbaz et A. Stoessel, vice-présidents, et de MM. E. Ducor, L. Favre, J. Gielly, E. Golay, A. Lagier, E. Laravoire, F. Quiblier, et A. Richard.

Notre collègue, M. Duvillard, professeur à l'Institut Rousseau, succède à M. Gaudin, que ses nouvelles fonctions dans l'enseignement professionnel obligent à abandonner les charges de président et de membre du Comité; M. Corbaz, en le remerciant au nom de tous, l'a assuré de notre reconnaissance. E. L.

CHRONIQUE NEUCHATELOISE

† **A.-P. Dubois.** — Dimanche 10 février, un nombreux cortège accompagnait à sa dernière demeure, l'ancien Directeur des Ecoles primaires du Locle, A.-P. Dubois, membre honoraire de la Société pédagogique.

Celui qui vient de nous quitter a joué un rôle prépondérant dans notre vie scolaire. Il commença sa carrière pédagogique comme instituteur primaire en 1872; au bout de deux ans, il était nommé professeur à l'Ecole secondaire qu'il quittait le 24 mai 1884 pour prendre la Direction des Ecoles primaires, tâche qu'il remplit jusqu'en avril 1912, soit pendant 28 ans.

A.-P. Dubois a été pendant tout le temps de son activité pédagogique, un membre fidèle de notre chère Société pédagogique, dans les séances de laquelle il présenta de nombreux et remarquables travaux. Doué d'une intelligence d'élite, travailleur et chercheur infatigable, il était parvenu à un degré d'érudition que n'égalaient que sa parfaite modestie et sa grande bienveillance. Aussi était-il très écouté, et ceux qui ont eu le privilège de travailler avec lui, lui gardent-ils un souvenir reconnaissant. Il était de ceux, en un mot, qui, par leur haute culture, captent la confiance et l'estime de chacun, et l'affection par les qualités du cœur. De là, les rapports cordiaux qui s'étaient établis entre lui et son corps enseignant.

L'*Educateur* le compta au nombre de ses collaborateurs réguliers de 1890 à 1892, époque à laquelle la rédaction de notre journal avait son siège à la Chaux-de-Fonds. Il fut aussi pendant cette période, vice-président du comité-directeur. Dès lors, il continua à envoyer à maintes reprises à notre organe romand le fruit de ses recherches ou de ses réflexions sur telle ou telle question scolaire.

La section du Locle a tenu à honorer sa mémoire en participant à la cérémonie funèbre organisée par les autorités scolaires. M. W. Baillod, instituteur et membre du Comité central, a prononcé une touchante allocution, au nom de la Société pédagogique et a dit le suprême adieu à cet homme de bien, puis le Chœur mixte de la section a exécuté un chant de circonstance.

L'homme respecté que nous perdons a accompli tout son devoir et laisse l'exemple d'une vie de travail, de persévérance et de bonté dont peut s'honorer à juste titre le pays qui a de tels enfants.

Nous présentons à sa famille si cruellement séparée de son chef, l'expression de notre profonde sympathie. V. H.

CHRONIQUE JURASSIENNE

Synode d'Ajoie. — Il a été réuni jeudi 31 janvier, à Porrentruy, dans la salle de l'Emulation, sous la présidence de M. Mamie, avec une participation médiocre. Il est constaté que ce sont presque toujours les mêmes membres qui

sont absents et certainement qu'ils ont eu tort une fois de plus, vu la riche moisson d'idées que chaque participant a emportées de cette séance.

M. Marchand, directeur, a rapporté sur les « tendances de l'enseignement primaire actuel » et a tenu deux heures d'horloge son auditoire sous l'intérêt de sa parole variée, alerte et poétique. Il trouve l'enseignement actuel pas assez varié, trop terre à terre, genre ancien. Il faut du changement, du vivifiant, du saisissant pour capter l'esprit si subtil des écoliers, qui demande toujours du neuf. En classe les élèves dessinent, écrivent, calculent; le rôle du maître est de les surveiller, de répondre à leurs questions.

Mais il y a un autre rôle, c'est de les mettre en contact avec les beautés de la nature, avec les objets concrets et faire éclore en leur jeune âme, les premiers indices d'une préférence pour telle branche, ou de révéler les dispositions pour telle ou telle étude. A cet effet, le maître doit conduire fréquemment ses élèves en course, en promenade, en visite dans un atelier, afin de développer l'esprit d'observation en eux et peut-être de faire éclore une vocation. « J'ai vu, s'est écrié M. Marchand, un maître conduire ses élèves au sommet d'une montagne, leur expliquer les vallées, les cluses, les chutes d'eau, etc., c'était un bon maître. »

Donc, on oublie trop l'éducation en plein air. En outre, la discipline ne doit pas étouffer la formation des caractères : le règne du mutisme claustral tue, la collaboration réciproque vivifie, provoque l'émulation et pousse à d'heureux résultats. De la vie, de l'action, de l'initiative, tels sont les moyens de colorer son enseignement et de lui faire produire de bons fruits.

M. Marchand prône l'enseignement énergétique, la démonstration intuitive dans toutes les branches, et est partisan du « self government ». Je ne puis citer les nombreuses idées variées qu'il a jetées sur ce champ si complexe de l'éducation des jeunes et sur lequel on ne sera jamais d'accord, comme en d'autres, du reste. Le grand défaut de l'école actuelle, c'est de vouloir soumettre des enfants d'aptitudes diverses, de caractères différents, à une règle uniforme, à une même discipline, alors que l'art du véritable éducateur consisterait précisément à différencier les tempéraments, à seconder les bonnes volontés capables de s'affirmer dans une direction spéciale et à appliquer à ceux à l'égard desquels la nature s'est montrée marâtre, des procédés en harmonie avec leur développement intellectuel, c'est à dire à faire œuvre de psychologue quelque peu perspicace. Si l'ennui naquit un jour de l'uniformité, l'uniformité des moyens disciplinaires et des méthodes d'enseignements appliqués dans une classe constitue un véritable fléau. Trouver le mot lumineux qui dissipe les ténèbres, la parole d'encouragement qui rend tout facile, l'éloge savamment ménagé qui double les forces, voilà la clef d'or qui ouvre les intelligences. Ajoutons enfin que par une méprise regrettable, certains instituteurs considèrent l'acquisition de connaissances comme étant le but suprême de l'activité intellectuelle, de la hâte fébrile qu'ils mettent à remplir le programme. Certes, le savoir est précieux, il est même indispensable de s'approprier certaines connaissances, mais un système d'éducation bien compris, réside avant tout dans la culture des facultés intelligentes. « Rendre l'intelligence plus apte à comprendre, la volonté plus ferme, la raison mieux à même de distinguer le bien du mal, la sensibilité plus exquise, le goût

plus délicat, en un mot préparer l'enfant pour la vie, le rendre capable de remplir sa destinée dans le milieu où le sort l'a placé, voilà le programme d'une éducation bien comprise. »

Le rapport substantiel, varié, idéaliste, de M. Marchand, a été applaudi par l'auditoire, et M. Mamie, tout en remerciant l'honorable rapporteur, a demandé l'insertion du texte dans un journal, ce qui a été adopté. Néanmoins, dans la discussion qui a suivi, on a fait observer qu'il est difficile de mettre en pratique tous les principes recommandés par M. Marchand : l'étude de la langue et les règles élémentaires du calcul seront toujours la meilleure base du programme primaire ; à la campagne, il est difficile d'apporter tant de ménagements à chaque élève ou d'adjonctions intuitives dans toutes les branches.

MM. Poupon, inspecteur, Fridelance, Borruat, Gigon, Mamie, etc., ont tour à tour présenté leurs objections sur l'un ou l'autre desideratum, puis l'on a voté les conclusions de ce mémoire savamment étudié.

On discute ensuite sur la caisse de remplacement de guerre. La solidarité a primé et l'on continuera à verser son obole pour les frais de remplacement des collègues mobilisés. L'on a cent fois raison. On a ensuite nommé les délégués à l'assemblée générale du Lehrerverein. Ce sont : Mlle Petignat, à Courgenay, et M. Borruat, à Fahy.

Vu l'heure avancée, le rapport de MM. Fridelance et Henry sur la réorganisation de la société est renvoyé à la prochaine séance, après l'adoption dans le Lehrerverein de trois nouveaux membres.

A. POUPON.

Section de Neuveville. — Voici les conclusions adoptées par cette section dans sa séance du 2 février pour les sujets mis à l'étude pour le prochain Congrès romand :

Examen critique des tendances de l'enseignement primaire actuel :

1. L'école applique les grands principes énoncés par les pédagogues anciens et modernes : elle fait appel à l'esprit d'observation de l'enfant et ne lui dit rien qu'il puisse trouver lui-même.

2. A cet effet, elle tient compte des méthodes et des découvertes de la psychologie expérimentale.

3. Elle est la suite naturelle du jardin d'enfants : elle répond ainsi au besoin d'activité des élèves ; elle leur fait acquérir l'adresse manuelle et le coup d'œil nécessaires dans l'exercice de tous les métiers. Le maître a en vue en même temps que la culture physique et intellectuelle des élèves, leur formation civique et sociale, ainsi que l'éducation du caractère et des sentiments, capable de leur donner l'énergie morale indispensable.

4. Le maître ne s'astreint pas trop strictement au programme et à l'horaire des leçons ; il conserve sa liberté de mouvements et adapte le plus souvent possible son enseignement aux circonstances du moment.

5. L'enseignement collectif donné dans des classes nombreuses, tel qu'il est organisé aujourd'hui, méconnaît souvent, et par la force des choses, les principes d'une saine éducation. Afin de lui faire produire le maximum de rendement possible, le nombre des élèves admis dans une classe est considérablement réduit et le corps enseignant rétribué suivant l'importance de ses fonctions.

6. L'école prépare à la vie pratique — les travaux manuels n'étant pas un but mais un moyen — et forme de bons citoyens.

7. Les jeunes filles acquièrent à l'école les notions élémentaires d'économie domestique, de tenue du ménage, d'hygiène et d'éducation sociale; elles sont ainsi préparées à leur future vocation de ménagères et de mères de famille.

8. Le maître a des relations suivies avec les parents de ses élèves.

9. Le maître se tient au courant des méthodes pédagogiques nouvelles; il travaille ainsi à sa culture générale et professionnelle.

TH. MÖCKLI.

Equivalence des brevets :

1^o La section neuvevilloise de la Société des Instituteurs bernois, après avoir entendu un rapport sur la question officielle : « l'Equivalence des Brevets d'instituteurs dans la Suisse romande », et, après délibération, donne son adhésion à ce projet.

2^o La section base sa décision sur les considérations suivantes : L'équivalence des brevets cantonaux, y compris ceux des maîtresses d'ouvrages, en ouvrant un champ plus vaste aux maîtres et maîtresses d'écoles, aurait comme avantages :

- a) d'unifier les programmes d'études des écoles normales, de les améliorer, et de donner un plus grand essor à l'instruction et à l'éducation des futurs éducateurs de la jeunesse;
- b) d'intensifier la force intellectuelle de la Suisse romande par la noble émulation imprimée aux études dans les écoles normales;
- c) de resserrer les liens qui doivent unir tous les membres de la famille romande, sur le terrain pédagogique.

3^o A cette œuvre doivent collaborer non seulement les instituteurs romands, les premiers intéressés, mais les directeurs de l'instruction publique, les professeurs et les commissions des écoles normales, les inspecteurs scolaires, les représentants des gouvernements cantonaux. La section de Neuveville demande la réunion et les débats de commissions mixtes, pour le remaniement des programmes.

4^o Pour garantir l'équivalence des brevets, il sera nécessaire de créer un nouveau rouage administratif, soit une Commission intercantonale d'examens en obtention du diplôme d'instituteurs, seule compétente pour donner aux candidats le droit à l'enseignement primaire.

5^o Les aspirants au brevet devront avoir la liberté de faire leurs études dans n'importe quelle école normale romande.

6^o L'équivalence des brevets décrétée, il sera nécessaire de créer et de distribuer à tous les instituteurs romands un bulletin officiel, indiquant les classes mises au concours.

7^o L'introduction d'un brevet suisse romand unique serait préférable à l'équivalence des brevets cantonaux.

JULIE GRANDGUILLAUME.

TESSIN

Le 20 janvier, à Bellinzone, on rendait les derniers honneurs au professeur *Giacomo Bentempi*, qui fut pendant trente-cinq ans secrétaire au Département

de l'Instruction publique et professeur d'histoire à l'École supérieure des jeunes filles.

Giacomo Bentempi fut un des plus vaillants défenseurs de la culture italienne au Tessin. Il était doué d'une vaste culture littéraire et artistique, aussi le Département perd-il en lui non seulement un serviteur dévoué mais un collaborateur précieux. L'École cantonale de commerce lui doit la création de sa bibliothèque, dont il fut pendant plusieurs années le conservateur distingué.

Sur sa tombe, le poète Francesco Chiesa rendit hommage à la haute valeur morale de cet homme de bien, qui consacra toute sa vie au développement intellectuel du peuple tessinois.

Le professeur Bentempi était le père de Mlle Teresina Bentempi, inspectrice cantonale des Maisons des Petits et rédactrice de l'*Adula*, organe tessinois de culture italienne.

PARTIE PRATIQUE

EXAMENS D'ADMISSION AUX ÉCOLES NORMALES

(Canton de Vaud, avril 1917)

ORTHOGRAPHE

(Garçons.)

Saint-Petersbourg.

La ville de Pétersbourg, fondée par le tsar Pierre-le-Grand, est située dans une île marécageuse, autour de laquelle la Néva se divise en plusieurs bras, avant de tomber dans le golfe de Finlande. Lui-même traça le plan de la ville, de la forteresse, du port, des quais qui l'embellissent et des forts qui en défendent l'entrée. Cette île inculte et déserte, qui n'était qu'un amas de boue pendant le court été de ces climats, et dans l'hiver qu'un étang glacé, où l'on ne pouvait aborder par terre qu'à travers des forêts sans routes et des marais profonds, et qui n'avait été jusqu'alors que le repaire des loups et des ours, fut remplie en mil sept cent trois de plus de trois cent(s) mille hommes que le tsar avait rassemblés de ses Etats. Il fallut percer des forêts, faire des chemins, sécher des marais, élever des digues avant de jeter les fondements de la ville. La nature fut forcée partout. Le tsar s'obstina à peupler un pays qui semblait n'être pas destiné pour des hommes. Ni les inondations qui ruinèrent ses ouvrages, ni la stérilité du terrain, ni l'ignorance des ouvriers, ni la mortalité même, qui fit périr deux cent(s) mille hommes dans les commencements, ne lui firent changer de résolution. Pétersbourg était déjà une ville en mil sept cent cinq et son port était rempli de vaisseaux ; l'empereur y attirait les étrangers par des bienfaits, distribuant des terres aux uns, donnant des maisons aux autres et encourageant tous les arts qui devaient adoucir ce climat sauvage ; surtout il avait rendu Pétersbourg inaccessible aux efforts des ennemis.

(Filles.)

L'Irlande.

Il y a des peuples qui ont la mémoire longue, que la pensée d'indépendance n'abandonne point dans l'esclavage, et qui, s'opiniâtrant contre l'habitude, ailleurs si puissante, détestent et renient encore après des siècles l'existence qu'une force supérieure leur a imposée malgré eux. Telle est la nation irlandaise. Cette nation, soumise par conquête au gouvernement anglais, refuse depuis six cents ans de consentir à ce gouvernement et de lui donner son aveu ; elle le repousse comme au premier jour ; elle proteste contre lui, comme protestait la vieille population d'Irlande dans les combats où elle fut vaincue ; dans ses révoltes elle ne se croit point en rébellion, mais en guerre juste et légitime. C'est vainement que la puissance anglaise s'est épuisée d'efforts pour vaincre cette présence d'esprit si vivace, pour faire oublier la conquête et faire accepter les fruits de l'invasion armée contre l'exercice d'une autorité légale : rien n'a pu détruire l'obstination irlandaise. Malgré les séductions, malgré les menaces, malgré les supplices, les pères l'ont léguée à leurs fils. La vieille Irlande est encore la seule patrie que les vrais Irlandais avouent ; c'est à cause d'elle qu'ils ont tenu à sa religion comme à son langage, et, dans leurs insurrections, c'est encore elle qu'ils invoquent sous le nom d'Erin, par lequel la nommaient leurs ancêtres. Pour maintenir cette chaîne de mœurs et de traditions contre les efforts des vainqueurs, les Irlandais se sont fait des monuments que ni le fer ni le feu ne pouvaient détruire : ils ont eu recours à l'art du chant, dans lequel ils se vantaient d'être habiles, et qui, dans les temps de l'indépendance, avait fait leur orgueil et leur plaisir. Les bardes et les ménétriers devinrent les archivistes de la patrie.

NOTES : Les signes de ponctuation ne sont pas dictés. — 4 fautes de ponctuation comptent pour une faute d'orthographe. — Les dictées sont appréciées d'après l'échelle suivante : 0 à 1 $\frac{1}{2}$ faute, 10 ; 2 à 3 $\frac{1}{2}$ fautes, 9 ; 4 à 5 $\frac{1}{2}$ fautes, 8 ; 6 à 7 $\frac{1}{2}$ fautes, 7 ; 8 à 9 $\frac{1}{2}$ fautes, 6 ; 10 à 11 $\frac{1}{2}$ fautes, 5 ; 12 à 13 $\frac{1}{2}$ fautes, 4 ; 14 à 15 $\frac{1}{2}$ fautes, 3 ; 16 à 17 $\frac{1}{2}$ fautes, 2 ; 18 à 19 $\frac{1}{2}$ fautes, 1 ; 20 fautes et plus, 0.

COMPOSITION

(Garçons.) Comment et pourquoi a-t-on célébré le cinq centième anniversaire de Nicolas de Flue ?

(Filles.) En regardant la pendule.

ARITHMÉTIQUE

(Garçons.)

1. Un négociant achète de la toile de deux qualités, la première au prix de fr. 3 le mètre et la deuxième au prix de fr. 4, et avec 8 m. de la première, il prend 11 m. de la deuxième. Le montant de l'achat s'élève à fr. 2924. Trouvez combien il a acheté de mètres de chaque qualité. — Réponses : 344 m.; 473 m.

2. On veut couvrir d'ardoises un toit rectangulaire ayant 9,30 m. de longueur sur 5,70 m. de largeur. La superficie de chaque ardoise est de 2 dm², mais un

quart de cette surface se trouve perdu par le recouvrement d'une ardoise sur l'autre. Calculez la dépense totale, sachant : 1° que les ardoises coûtent fr. 25 le mille ; 2° que 40 ardoises par mille n'ont pu être utilisées ; 3° que, pour la pose, il a fallu payer fr. 0,45 par m² au couvreur. — *Réponse : fr. 115,88.*

3. Un spéculateur a augmenté au bout d'un an sa fortune de $\frac{2}{45}$ de sa valeur. L'année suivante, de fr. 5000. Il possède alors une maison qui, au 5 % lui rapporte fr. 3000 de loyer par an, une vigne d'une surface de 53 a. estimée fr. 4 le ca. et fr. 17 800 en compte courant à la banque. On demande quelle était la fortune de ce spéculateur deux ans auparavant. — *Réponse : fr. 90 000.*

(Filles.)

1. La distance de la terre au soleil est d'environ 149 300 000 km. Calculez : 1° Combien de minutes et secondes la lumière mettrait pour parcourir cette distance, à raison de 300 000 km. par seconde ; 2° combien d'années mettrait un train marchant à la vitesse de 100 km. à l'heure. Il ne sera pas tenu compte des années bissextiles. — *Réponses : 8 min. 17 $\frac{2}{3}$ sec. ; 170 ans 5 mois 6 $\frac{12}{73}$ jours.*

2. Un particulier achète 8000 kg. de pommes pour faire du cidre. Il extrait d'abord du cidre pur de ses pommes à raison d'une barrique de 220 litres par 500 kg. de fruits. Puis ajoutant de l'eau à son marc, il extrait pour son usage une nouvelle quantité de cidre de qualité inférieure, qu'il évalue à 8 barriques. Il perd au soutirage $\frac{1}{4}$ du cidre recueilli à chaque opération. On demande combien il doit vendre la barrique de cidre pur pour ne payer que fr. 0,05 le litre de cidre qu'il garde pour son usage, sachant que les pommes lui ont coûté fr. 34 les 500 kg. et qu'il a dépensé fr. 80 de main-d'œuvre. — *Réponse : fr. 46,50 la barrique.*

3. Un marchand a acheté 3 tonneaux de vin. Le premier contient 360 l. ; le 2^e les $\frac{7}{9}$ du premier ; le 3^e tonneau, les $\frac{11}{16}$ du total des deux premiers. Ce vin lui coûte fr. 45 l'hl. Il en revend $\frac{1}{3}$ à fr. 0,52, les $\frac{4}{17}$ à fr. 0,59 et le surplus à fr. 0,63 le litre. Trouvez le bénéfice total et le bénéfice %, sachant que les frais se sont élevés à fr. 71,40 et qu'un petit accident à l'arrivée a fait perdre 9 l. de vin. — *Réponses : fr. 67,98 ; 13,987 %.*

(Communiqué par U. BRIOD.)

UNE LEÇON DE CHOSE

Ce qui suit n'a pas la prétention d'être une leçon-type mais peut servir de plan à une leçon : des questions appropriées et nombreuses, de petits croquis rapides à la planche et sur le cahier assureront une collaboration efficace des enfants et leur permettront d'apporter la plupart des éléments de la leçon. D'ailleurs, avant celle-ci, on saura exciter leur intérêt en leur demandant d'apporter eux-mêmes des documents : soit le résultat de leurs propres observations¹, soit tout renseignement utile que peuvent donner les livres.

¹ On ne peut assez recommander pour ces exercices-là un cahier collectif d'observations individuelles.

La nécessité de partir de la chose s'affirme de plus en plus et nous emporte loin de la fastidieuse nomenclature des animaux d'une même famille, par exemple, dont l'habitat, le genre de vie, souvent le corps lui-même sont si différents.

Mais cette chose : animal, végétal ou minéral, vit ou a vécu, est une résultante dont les causes premières ne doivent pas échapper aux petits observateurs. Personne à notre époque n'ose nier les phénomènes curieux observés dans la matière inerte et qui lui prêtent une vie apparente : tel ce fragment d'acier qui par étirement se trempe à l'endroit le plus exposé et où la rupture va se produire, tel cet essieu soigneusement forgé qui, grâce à la chaleur, tend, peu à peu, à reprendre sa forme cristalline primitive. Tout ce qui existe doit son existence à des conditions externes. Modifiez ces conditions, votre chose se métamorphose, perd ses propriétés pour en acquérir de nouvelles. Chez l'animal, ce que nous appelons la lutte pour l'existence permet à l'instinct et à l'intelligence d'empêcher que des conditions nouvelles trop défavorables ne détruisent l'être organique.

La chose est une résultante. Aussi me paraît-il utile d'adopter pour cette leçon le plan suivant :

a) pour un animal : habitat — nourriture — genre de vie (mœurs) — description du corps (insister sur les particularités frappantes) — utilité ;

b) pour une plante : milieu — conditions de vie — description — utilité.

c) pour un minéral : mines ou carrières (extraction) — description — propriétés — utilité.

Et avec cela ne pas craindre d'introduire une lecture courte qui apportera un élément pittoresque se rapportant à l'une quelconque des parties du plan.

Leçon de chose sur la mouette rieuse.

(Développement)

Habitat. — Les mouettes sont très répandues dans les pays du nord de l'Europe, de l'Asie comme de l'Amérique. On en compte plusieurs espèces qui partagent leur existence entre nos lacs, nos marais et les côtes arctiques. Chez nous, on rencontre surtout la mouette rieuse et le goëland cendré beaucoup plus gros. Nous parlerons de la mouette rieuse ainsi surnommée à cause de son cri. Toute l'année, on la rencontre sur notre lac, en moins grand nombre en été, il est vrai. Elle séjourne aussi en Hollande. C'est un oiseau de passage en Allemagne et en France.

Nourriture. — Buffon a surnommé la mouette, vautour de la mer. Cet oiseau est avide de chair fraîche ou corrompue ; elle se nourrit surtout de poissons dont elle réussit à s'emparer jusqu'à 30 cm. sous l'eau. L'hiver, ses repas sont moins variés. Les mouettes de notre rade¹ se sont vite habituées au pain qu'elles disputent aux canards et aux cygnes ; cette année, elles ne craignent pas de venir jusqu'à nos fenêtres s'emparer de la maigre pitance destinée à nos petits oiseaux sédentaires.

¹ Genève. (Réd.)

Genre de vie (mœurs). — L'hiver, elles égayent notre rade pendant la journée ; le soir, elles nous quittent pour aller passer la nuit dans l'embouchure de la Dranse, près de Thonon. En été, celles qui restent préparent leur nid dans le sable des grèves ; elles y déposent trois ou quatre œufs verdâtres, tachetés de points gris ou bruns. Le mâle et la femelle couvent à tour de rôle ; au bout de dix-huit jours, les petits sont éclos.

Description. — Les plumes sont serrées et immaculées, blanches au cou et à la queue, cendrées sur le dos et le dessus des ailes. Le bec et les pattes palmées sont d'un rouge vif. Les ailes largement ouvertes et le corps en forme de fuseau lui assurent un vol rapide et gracieux. Lorsqu'elle marche elle est maladroite ; sa tête, qu'elle tient enfoncée, son bec long et ses pattes grêles la rendent ridicule : on sent qu'elle est faite pour la vague et pour le ciel. En été, les adultes portent un capuchon noir.

Utilité. — Cause de grands préjudices à la pêche en détruisant beaucoup de petits poissons. Sa chair, à l'odeur détestable, n'est pas bonne à manger. C'est un oiseau d'agrément, indispensable au charme de notre rade en hiver ; en été, c'est encore un plaisir pour nous de la retrouver dans le haut lac, à l'embouchure de quelque rivière, et d'admirer son vol gracieux et ses ailes dont le dessous paraît azuré lorsque le soleil brille.

EMILE MÉTRAUX.

RÉDACTION — COMPOSITION

VERS TRADUITS EN PROSE. (*Suite.*)

a) *Degré moyen.*

74. Le corbeau et le renard.

SOMMAIRE : Racontez librement la fable *Le corbeau et le renard*.

SUJET TRAITÉ : Le renard sentit une bonne odeur de fromage qui venait d'en haut. Il leva le nez et aperçut le corbeau qui tenait dans son bec un bon morceau de gruyère appétissant. Il conçut aussitôt le projet de s'emparer de ce mets délicieux. Comment faire ? La branche est bien haute et le corbeau a des ailes ! Mais le renard n'est pas embarrassé pour si peu. Il use de ruse. Il prend un air doux et un ton admiratif pour dire au corbeau : « Bel oiseau, que j'aime votre habit noir lustré ! Il est si distingué ! Je suis sûr que vous avez aussi la plus belle voix du monde ! Ne voulez-vous pas me réjouir d'une de vos plus belles chansons ? » Ce discours flatte la vanité du corbeau. Pour chanter, il ouvre largement le bec et laisse tomber son fromage. Rapidement, le renard s'en saisit et s'en régale, puis il donne une cruelle leçon à sa victime, qui se promet de ne plus se laisser attraper.

b) *Degré supérieur.*

80. Le laboureur et ses enfants.

SOMMAIRE : Racontez la fable de La Fontaine, *Le laboureur et ses enfants*, et montrez que le travail est un trésor.

SUJET TRAITÉ : Un riche cultivateur sentit, un jour, que sa dernière heure était venue. Homme sage et père prévoyant, au lieu de gémir et de se désoler, il

garda tout son sang-froid et manda ses enfants auprès de lui. « Je vous recommande, leur dit-il, de ne jamais vendre notre bien de famille parce qu'un trésor y est enfoui. A quel endroit précis? Je l'ignore; mais vous le trouverez sûrement en bêchant toutes les parties du champ dès que la moisson sera enlevée. » Quand le père fut enterré, les fils suivirent son conseil; ils labourèrent avec autant d'ardeur que de soin tout leur champ. Ils ne trouvèrent aucune somme d'argent ni aucun objet précieux; mais la terre ainsi travaillée produisit une abondante moisson. C'était de ce trésor, fruit de leur travail, que le père avait voulu parler.

Le travail lui-même est un trésor précieux. On le considère à juste titre comme la meilleure source de la richesse, de la santé et du bonheur. N'est-ce pas lui, en effet, qui transforme les plaines stériles en champs fertiles, toutes les matières premières en objets, en instruments et en machines utiles à l'homme? N'est-ce pas lui encore qui nous donne la vigueur et l'appétit, deux éléments essentiels de la santé? N'est-ce pas lui, enfin, qui écarte de nous l'ennui et son cortège de maux, nous fait trouver les heures brèves et la vie gaie?

Et puisque ce trésor inestimable est à notre portée, nous devons tous travailler avec courage et persévérance.

81. Le corbeau et le renard.

SOMMAIRE : Résumez très brièvement la fable *Le corbeau et le renard*. Indiquez le caractère des deux personnages, puis dites ce que vous pensez des flatteurs et de ceux qui les écoutent.

SUJET TRAITÉ : Un corbeau tenait en son bec un morceau de fromage. Le renard le flatte adroitement sur son plumage et surtout sur sa voix. Le corbeau se laisse prendre au piège. Pour faire entendre son chant, il ouvre le bec et laisse tomber le fromage. Joyeux, le renard s'en empare et fait la leçon au corbeau qui jure qu'on ne l'y prendra plus.

Le corbeau est un personnage infatué de lui-même. Il croit facilement tout le bien qu'on lui dit de sa personne. A cause de cela, il attire les flatteurs qui, en le louant, vivent à ses dépens. De plus, le corbeau est naïf, car il aurait bien dû comprendre qu'en ouvrant le bec le fromage tomberait.

Le renard est un rusé qui vit aux dépens des autres. Comme le corbeau tient un fromage qui lui ferait plaisir, il cherche à s'en emparer en flattant l'oiseau vaniteux.

Les flatteurs sont des êtres bas et méprisables qui cherchent à vivre en parasites. Généralement, ils ne pensent pas un mot de ce qu'ils disent, et ils rient des sots qui les écoutent.

82. La cigale et la fourmi.

SOMMAIRE : Racontez brièvement la fable *La cigale et la fourmi*, et indiquez les deux leçons de morale à en tirer. — *Plan* : La cigale manquant du nécessaire va implorer la fourmi. Elle est repoussée sans pitié. — Il faut être prévoyant et économe. — C'est un devoir de soulager ceux qui souffrent.

83. La laitière et le pot au lait.

SOMMAIRE : Les élèves ont appris ou lu la fable de La Fontaine *La laitière et*

le pot au lait. Dans les cinq vers suivants, le fabuliste laisse entrevoir que Perrette sera fort mal reçue par son mari :

Le lait tombe ; adieu veau, vache, cochon, couvée !
La dame de ces biens, quittant d'un air marri
Sa fortune ainsi répandue,
Va s'excuser à son mari,
En grand danger d'être battue.

Demander aux élèves de supposer un autre dénouement : Perrette rentre tristement au logis. Elle conte brièvement sa mésaventure. Son mari, bien loin de se montrer brutal, la pardonne et la console, puis lui indique avec douceur le moyen de réaliser son rêve.

LE DESSIN A L'ÉCOLE PRIMAIRE

La mouette.

Il y a deux choses très importantes à considérer quand on veut dessiner un oiseau ou un animal, c'est : 1^o le *mouvement* déterminé par les axes ; 2^o le *caractère* résultant d'une observation très attentive de la forme et des proportions.

Prenons par exemple la mouette, fig. 1, l'axe de la tête étant le prolongement de celui du corps, le dessin sera par ce fait assez simple. Cet axe principal tracé, l'élève déterminera la longueur de la tête et du bec, puis le point de départ de l'axe des pattes, ce qui donnera le *mouvement* ; ensuite il dessinera les contours en regardant attentivement le modèle et pourra pour cela tracer une ou deux lignes supplémentaires, par exemple une perpendiculaire abaissée du cou sur le ventre ; le point d'attache de l'aile, etc.

La mouette, fig. 2, n'est pas plus difficile à dessiner quoique la tête ne soit pas sur le prolongement du corps. On commencera le dessin par l'axe des pattes, parce qu'il est vertical ; l'axe du corps, oblique, sera tracé avec soin, ainsi que l'axe de la tête qui est presque horizontal. Le mouvement ainsi déterminé, les contours se dessineront assez facilement, même par les jeunes élèves.

La mouette est particulièrement intéressante et gracieuse quand elle vole, mais le dessin en est assez difficile, fig. 3, 4 et 5. La plupart des musées en possèdent de beaux spécimens, que les élèves avancés dessineront avec le plus grand plaisir, mais toujours en s'inspirant du même principe : « mouvement et caractère ».

Composition décorative.

Quand les élèves connaîtront bien la forme de la mouette, ils pourront faire une composition décorative, par exemple une bordure, par simple répétition de la fig. 1 ou 2, voir fig. 6. Le report peut se faire au moyen du papier calque ou par simple découpage d'un motif qui sera décalqué un nombre indéfini de fois. Le coloris doit être très simple : « fond bleu, mouettes blanches ».



La bordure, fig. 7, peut être interprétée par les élèves du degré supérieur parce qu'elle présente déjà quelques difficultés.

La décoration d'une couverture de livre, fig. 8, ou d'un écran, peut être un fort joli sujet de composition que les élèves exécuteront avec beaucoup de goût et d'imagination.

G. PAYER.

COMPTABILITÉ

Compte d'un vigneron.

Etablissez le compte du vigneron Jules Morel, pour l'année 1917, d'après les indications suivantes :

Il cultive, à raison de fr. 10 l'are, une vigne d'une surface de 4260 m². Il a fait 187 pointes de provignures à 8 c. l'une. Il reçoit, pour la paille, 30 c. par are. Les sulfatages ont été au nombre de 5 et les soufrages au nombre de 2. Pour chaque sulfatage, il est payé 20 c. par are, et, pour chaque soufrage, 10 c. par are. Il a droit, comme frais de vendange, à 8 c. par litre de vin. La récolte totale a été de 3375 l. Il a fait un minage long de 12,5 m. et large de 9,6 m. à raison de fr. 0,25 par m². Il doit payer la moitié de 840 échelas à fr. 45 le 1000.

Il a reçu comme acomptes : fr. 50 le 2 février ; fr. 100 le 8 avril ; fr. 200 le 16 juin ; fr. 150 le 11 août ; fr. 120 le 26 septembre.

Compte du vigneron Jules Morel pour 1917.		Doit.	Avoir.
		F. C.	F. C.
1917	Culture de 4260 m ² de vignes, à fr. 10 l'are,		426 —
	Provignures : 187 pointes à 8 c.,		14 96
	Paille : 42, 6 a. à 30 c. par are,		12 78
	Sulfatages : 5 opérations à fr. 8,52 l'une,		42 60
	Soufrages : 2 opérations à fr. 4,26 l'une,		8 52
	Part de la récolte : 3375 l. à 8 c.,		270 —
	Minage : 12,5 × 9,6 m. = 120 m ² à fr. 0,25,		30 —
	¹ / ₂ de 840 échelas à fr. 45 le mille,	18 90	
fév. 2.	Reçu en espèces,	50 —	
avril 8.	» »	100 —	
juin 16.	» »	200 —	
août 11.	» »	150 —	
sept. 26.	» »	120 —	
Déc. 31.	Pour <i>Balance</i> , il est rendu à Jules Morel,	165 96	
F. MEYER.	Sommes égales	804 86	804 86

ÉDITION J.-H. JEHEBER, GENÈVE

28, RUE DU MARCHÉ, 28

Nouveautés

- LE BIEN SUPRÊME** par *R. W. Trine* (auteur de « A l'Unisson de l'Infini ») broché Fr. 2 50
- L'ATTITUDE VICTORIEUSE** par *O. S. Marden*, broché Fr. 5 —
relié Fr. 6 50
- LE CORPS ET L'ESPRIT** ou comment établir l'harmonie entre eux, par *O. S. Marden*, broché Fr. 3 50
- LA JOIE DE VIVRE**, par *O. S. Marden*, 2^{me} édition. Fr. 5 —
relié toile Fr. 6 50
- LÉON TOLSTOI**, *Journal intime* des 15 dernières années de sa vie 1895-1910, avec nombreuses notes rédigées par son ami et biographe Paul Birukoff. Premier volume 1895-1899. Portrait gravé sur bois de F. Masereel. Fr. 4 —
- LE SECRET D'UNE VIE HEUREUSE**, par *H. W. S.* 5^{me} édition revue, broché fr. 2.50; cartonné Fr. 3 25
-
- JACQUES SUR LE FRONT**, par *M. Marti*, 2^{me} mille, illust. Fr. 2 50
reliure toile rouge dorée Fr. 4 —
- LES FEMMES DE LA GRANDE GUERRE**, 3^{me} mille, par *Yvonne Pitrois* Fr. 4 —
- UN ENFANT DE CŒUR**, par *M. Tabarié*, 9^{me} édition illust. Fr. 2 50
reliure toile rouge dorée Fr. 4 —

Almanach pour Tous 1918

Contenu :

UN BRAVE HOMME, par *Benjamin Vallotton*. — **L'AMÉRIQUE INDUSTRIELLE**, par *Jules Huret*. — **LA BONNE NOUVELLE**, par *René Bazin*. — **LA ROBE D'ÉTOILES**, par *Jean Rameau*. — **QUELQUES HEURES DANS LE CIEL**, par *l'Abbé Th. Moreux*. — **LA RELIGION UNIVERSELLE**, par *R. W. Trine*. — **L'ALCHIMIE DE LA JOIE**, par *O. S. Marden*. — **UNE MÈRE**, par *Virgile Rossel*. — **DE LA MAUVAISE HUMEUR ET DE SA GUÉRISON**, par *O. Funcke*. — **COMPLICE**, par *André Lichtenberger*. — **LE MIRACLE DU CHAUD ET DU FROID**, par *Henri Bordeaux*. — **LA PAUVRESSE**, par *Math. Marti*. — **L'AGENDA DU PLAISIR**, par *O. S. Marden*, etc.

LE VRAI ALMANACH DE LA FAMILLE

Prix : 60 cent. ; contre remboursement 75 cent.

MAIER & CHAPUIS

Rue et Place
du Pont

LAUSANNE

10 0/0

au comptant
aux instituteurs
de la S. P. V.

MAISON SPÉCIALE

de

VETEMENTS

pour Messieurs et Enfants.

UNIFORMES Officiers

Toute la
CHEMISERIE



Assurance-maladie infantile

La Caisse cantonale vaudoise d'assurance infantile en cas de maladie, subventionnée par la Confédération et l'Etat de Vaud, est administrée par la Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires.

Entrée en vigueur le 1^{er} octobre 1917.

L'affiliation a lieu uniquement par l'intermédiaire des mutualités scolaires, sections de la Caisse.

Pour tous renseignements, s'adresser à la direction, à Lausanne.

ASSURANCE VIEILLESSE

subventionnée et garantie par l'Etat.

S'adresser à la Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires, à Lausanne. Renseignements et conférences gratuits.

L'Ecole des Sciences de l'Education.

(INSTITUT J.-J. ROUSSEAU)

prépare: des **Directrices de Jardins d'enfants** (Maisons des petits), des **Agents de la protection de l'enfance**, des **Assistants de laboratoires pédagogiques**, des **Directeurs d'écoles**, etc.

Principaux enseignements: Psychologie de l'enfant, Psychologie et Pédagogie des anormaux, Pédagogie expérimentale, Education des petits, Didactique, Education morale, etc.

Le semestre d'été s'ouvrira le 10 avril.

Demander le programme au Directeur, Taconnerie 5, GENÈVE.

AVIS DE LA GÉRANCE

Nous prions instamment nos abonnés, ceux qui peuvent le faire, de bien vouloir verser au compte de chèques postaux N. 125, en utilisant le formulaire encarté dans le N° 3, le montant de leur abonnement pour 1918. Ceux qui se trouvent momentanément empêchés voudront bien nous aviser du moment où ils désireraient que le remboursement postal, établi à partir du 15 février, leur fût présenté

Afin d'éviter un croisement avec le remboursement, prière de ne plus verser après le 25 février au compte de chèques postaux le montant de l'abonnement.

Nos abonnés du Jura-bernois, membres de la Société pédagogique jurassienne, n'auront à verser que fr. 4.55, la S. P. J. payant directement fr. 0.50 pour chacun de ses membres.

Nos abonnés de l'étranger sont priés également de nous envoyer en janvier, le montant de leur abonnement p^r 1918.

Le Gérant: J. CORDEY.

Les réclamations de nos abonnés étant le seul contrôle dont nous disposons, prière de nous faire connaître toutes les irrégularités qui peuvent se produire dans l'envoi du journal.

TOUT

ce qui a rapport
ou concerne la

MUSIQUE

les

Instruments et leurs Accessoires
en tous genres

HARMONIUMS

et

PIANOS

droits et à
queue

 TRÈS GRAND CHOIX ET
POUR TOUTES LES BOURSES

chez

FŒTISCH FRÈRES
S. A.

à Lausanne, Vevey et Neuchâtel

LIBRAIRIE
THÉÂTRALE

Prix spéciaux pour
Instituteurs, Pensionnats
et Prof. de Musique.

LIBRAIRIE
MUSICALE

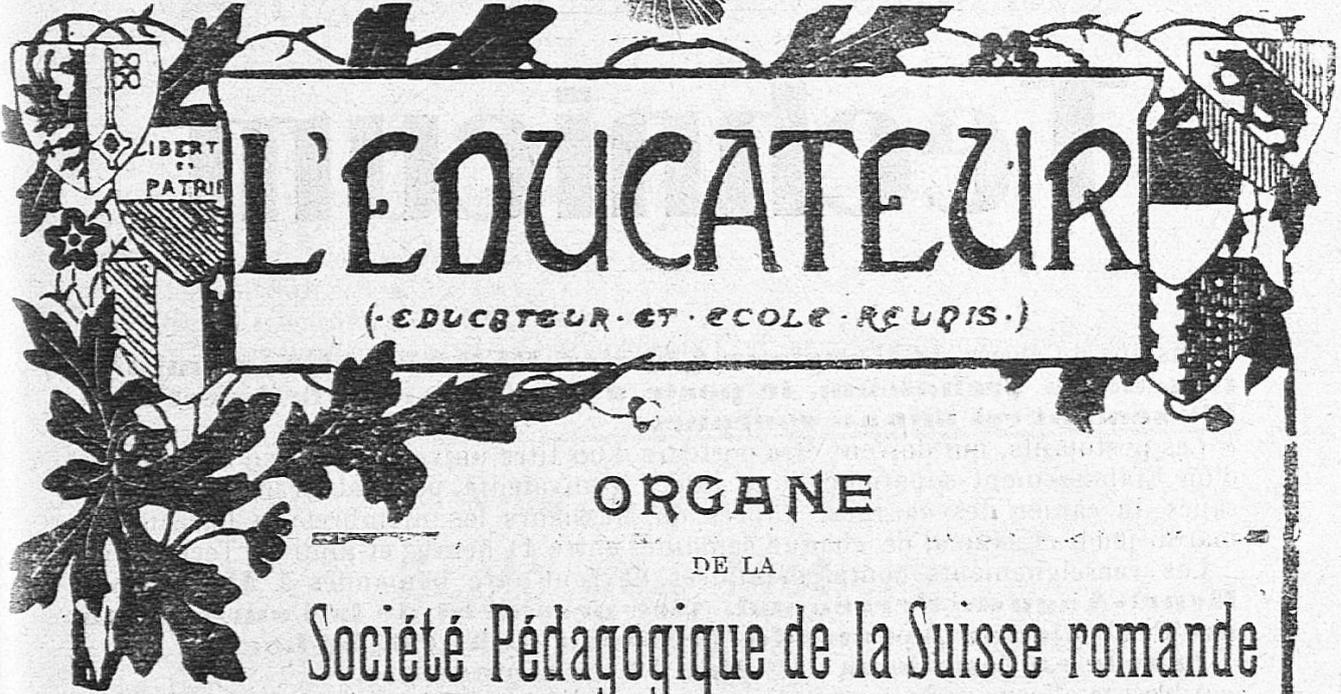
DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

LIV^{me} ANNÉE. — N° 9.

LAUSANNE. — 2 mars 1918.



LIBERTÉ
ET
PATRIE

L'ÉDUCATEUR

(ÉDUCATEUR · ET · ÉCOLE · RÉUNIS ·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef:

ERNEST BRIOD

La Paisible, Cour, Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique:

JULIEN MAGNIN

Avenue d'Echallens, 30.

Gerant: Abonnements et Annonces

JULES CORDEY

Avenue Riant-Mont, 19, Lausanne.

Editeur responsable,

Compte de chèques postaux N° II, 125.

COMITÉ DE RÉDACTION:

VAUD: A. Roulier, instituteur, La Rippe.

JURA BERNOIS: H. Gobat, inspecteur scolaire, Délémont.

GENÈVE: W. Rosier, conseiller d'Etat.

NEUCHÂTEL: H.-L. Gédet, instituteur, Neuchâtel.

PRIX DE L'ABONNEMENT: Suisse, 5 fr. ; Etranger, 7 fr. 50

PRIX DES ANNONCES: 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra un ou deux exemplaires aura droit à un compte-rendu s'il est accompagné d'une annonce.

On peut s'abonner et remettre les annonces:

LIBRAIRIE PAYOT & C^{ie}, LAUSANNE



VILLE DU LOCLE

Technicum

Ensuite du décès de **Monsieur Charles PERREGAUX, administrateur du Technicum, le poste d'Administrateur de cet Etablissement est mis au concours.**

Les postulants, qui doivent être porteurs d'un titre universitaire ou d'un diplôme d'un Etablissement supérieur d'une valeur équivalente, peuvent prendre connaissance du cahier des charges, auprès de Messieurs les membres du bureau, les mardi, jeudi et samedi de chaque semaine, entre 11 heures et midi au Technicum.

Les renseignements complémentaires devront être demandés à **Monsieur Henri-Auguste Perrenoud, vice-président de la Commission du Technicum, Avenue du Technicum, N° 26, Le Locle.**

Entrée en fonctions : 1^{er} Mai 1918, si possible.

Adresser offres avec pièces à l'appui, sous pli chargé, jusqu'au 20 Mars 1918, à l'adresse de **Monsieur Henri-Auguste Perrenoud, vice-président de la Commission du Technicum, Avenue du Technicum, N° 26, Le Locle.**

(P 21 034C)

LA COMMISSION DU TECHNICUM.

Ecoles normales Examens d'admission

- a) Pour les cours spéciaux (Ecoles enfantines et travaux à l'aiguille, le mercredi 3 avril et le jeudi 4, à 7 heures du matin ;
- b) Pour la III^e classe des jeunes filles, le mercredi 3 avril, à 2 heures après midi, le jeudi 4 et le vendredi 5 avril, à 7 heures du matin ;
- c) Pour la IV^e classe des garçons, le jeudi 4 avril, à 2 heures après midi, les vendredi 5 et samedi 6 avril, à 7 heures du matin.

Les jeunes gens qui désirent les subir doivent s'annoncer au directeur **avant le 23 mars prochain** et joindre à leur demande d'inscription :

- a) Un acte de naissance (les étrangers au canton y joindront un acte d'origine) ;
- b) Un certificat de vaccination ;
- c) Un témoignage de bonnes mœurs délivré par la municipalité du domicile ;
- d) Un engagement de desservir, pendant trois ans au moins, une école publique dans le canton, après l'obtention du brevet de capacité ;
- e) L'indication exacte de la dernière école fréquentée.

Les candidats qui, en cas d'admission, désirent être mis au bénéfice des bourses accordées par l'Etat, doivent l'indiquer dans leur lettre d'inscription. Ces bourses peuvent s'élever jusqu'à 600 francs par an.

Conditions d'admission : être âgé de 16 au moins pour l'Ecole normale, 17 ans pour les cours spéciaux, révolus au 31 décembre, être exempt d'infirmité préjudiciable aux fonctions de l'enseignement et subir un examen satisfaisant sur les objets enseignés à l'école primaire, dans les limites du **programme d'admission.**

Ce programme sera envoyé sur demande.

Lausanne, le 13 février 1918.

P. 30 722 L.

La Direction.

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Enseignement secondaire

Ecole supérieure de Morges. — Une place de maîtresse des travaux à l'aiguille est au concours.

Obligations : 7 heures hebdomadaires.

Traitement initial : 450 francs.

Entrée en fonctions : 24 avril 1918.

Adresser les inscriptions au Département de l'instruction publique, 2^{me} service, jusqu'au 7 mars, à 6 heures du soir.

Ville de Lausanne

Ecole des Métiers

Un poste de contremaître-mécanicien électricien est au concours.

Le titulaire doit être habile mécanicien-électricien avec apprentissage complet et expérience étendue du métier. Il doit connaître les matières premières employées, les machines, appareils et montage électriques, l'outillage et les machines-outils, les procédés modernes de fabrication et le dessin. Il sera chargé de l'enseignement pratique suivant programme à 20 élèves environ. Il doit tout son temps à l'Ecole.

Obligations : 54 heures hebdomadaires.

Traitement annuel actuel 3000 à 3800 fr. suivant capacités, expérience et années de service, plus augmentations légales. Des améliorations sont actuellement à l'étude et auront effet rétroactif.

Entrée en fonction fin avril 1918.

L'intéressé fera partie d'une caisse de retraite officielle.

Les offres de service se feront sur formulaire spécial envoyé sur demande par la Direction de l'Ecole et adressées accompagnées des certificats au Département de l'instruction publique, 2^e service, à Lausanne, jusqu'au 11 mars 1918, à 6 heures du soir.

Ville de Lausanne

Ecole des Métiers

Un poste de maître complètement attaché à l'Etablissement pour les cours théoriques (dessin technique, mathématiques élémentaires, physique, mécanique, métallurgie, électricité),

est au concours.

Les candidats ingénieurs ou techniciens mécaniciens ou électriciens doivent être porteurs d'un diplôme d'une école technique et posséder quelques années de pratique dans l'industrie.

L'enseignement suivant programme comprendra une trentaine d'heures de leçons par semaine, plus les préparations, corrections et travaux spéciaux.

Traitement : 180-210 fr. l'heure de leçon hebdomadaire annuelle suivant capacités, expérience et années de service, plus augmentations légales.

Entrée en fonction fin avril 1918.

L'intéressé fera partie d'une caisse de retraite officielle.

Les offres de service se feront sur formulaire spécial envoyé sur demande par la Direction de l'Ecole et adressées accompagnées des certificats au Département de l'instruction publique, 2^e service, à Lausanne, jusqu'au 11 mars 1918, à 6 heures du soir.

Librairie PAYOT & C^{IE}, LAUSANNE

Vient de paraître :

H. G. SENN

Docteur ès sciences commerciales et économiques

La Suisse et le tourisme

Préface de M. A. Junod, Dir. du *Pro Sempione*. Un vol. in-8 . . . Fr. 4.—

Comme le dit excellemment M. A. Junod dans sa préface, la crise que traversent depuis 1914 les industries dépendant du mouvement des étrangers démontre à l'évidence qu'ici, comme dans les autres industries, il faut sortir de l'empirisme et asseoir toute action sur des méthodes scientifiques sûres.

M. H. G. Senn montre en effet dans ce livre que l'on peut étudier scientifiquement le problème du tourisme en Suisse, et qu'en tout cas, hors des publications de propagande, il y a place pour des ouvrages méthodiques qui envisagent les questions sous un angle rationnel. M. Senn montre la voie ouverte et y entre le premier. Il a des chapitres tout à fait curieux et suggestifs, notamment sur l'organisation professionnelle, le fonctionnement de la *Société Suisse des Hôteliers* et le lancement des nouvelles stations. Ce livre est à retenir et à lire par tous ceux qui ont compris, comme le dit encore M. Junod, que « le tourisme n'est pas le privilège d'une petite minorité de fortunés et de snobs, mais qu'il forme une des bases les plus importantes de la prospérité de la Suisse ».